

Nantes, le 21 septembre 2004

Référence : SA / 643 / 2004

Réunion du groupe de travail : érosion des berges de l'île Meslet

Lundi 23 août 2004, mairie du Fresne-sur-Loire

Contexte

Suite à la note (ANNEXE 1) du mois de juillet 2004 concernant les érosions des berges de l'île Meslet, un groupe de travail s'est réuni le 23 août dernier à la mairie du Fresne-sur-Loire. La liste des participants est annexée au compte-rendu (ANNEXE 2).

Points abordés

Après un exposé rapide des constats faits sur site (ANNEXE 3), le débat a porté sur :

- la nécessaire réfection de l'ouvrage amont ;
- les solutions à envisager pour les berges de l'île, à diverses échéances.

Réfection de l'ouvrage amont

La partie du seuil amont en rive de l'île Meslet est endommagée aux 2 extrémités, mais seule la zone d'ancrage à l'île est prise en compte. En effet, dans la partie proche de l'échancrure, le boudin supérieur est solidaire des 2 autres, si bien que c'est l'ensemble qui paraît déstabilisé.

Ainsi, pour la partie ancrée à l'île, il semble que l'aménagement a, entre autre, été endommagé par :

- le passage des engins de chantier sur le boudin, le long de la berge ; ce qui a certainement fatigué les poches de géotextile ;
- des picots de bois enfoncés dans le boudin supérieur, le fragilisant.

A la suite de quoi, la poche a rompu.

Sur ces aspects, une réunion est organisée avec les entreprises le 24 août 2004. Elles doivent remettre leurs conclusions au maître d'ouvrage, VNF (*en attente*).

Si une malfaçon est reconnue, les entreprises auront en charge la réfection de l'ouvrage.

Dans le cas contraire, la réfection reviendra au maître d'ouvrage qui dispose d'une enveloppe financière d'environ 50 K€. La solution serait alors de coudre le boudin pour éviter le départ de sable puis de l'enrocher dans sa partie endommagée pour le consolider.

En tout état de cause, il est indispensable de remettre l'ouvrage en état afin de poursuivre l'expérimentation des seuils.

Erosion des berges

Il ne fait aucun doute que les érosions sont la conséquence des seuils. Elles se sont produites lors de la crue de janvier 2004, en aval de chaque ouvrage, sur la rive nord de l'île Meslet (cf. ANNEXE 1).

Etant donné que :

- ◆ les protections de berge par technique de génie végétal sont arrachées ;
- ◆ la nature de la rive (partiellement empierrée, sableuse) est peu propice à la pousse des plants et possède une capacité érosive forte ;
- ◆ le mauvais entretien des berges (présence de peupliers de grande taille) empêche toute colonisation par une végétation à fort enracinement ;

...les solutions envisagées sont les suivantes :

- 1)** réaliser un profil de crête et suivre son évolution dans le temps :
 - si les érosions s'accroissent, il s'agira de voir comment procéder pour stopper le phénomène (cf. *point 1*) et dédommager l'exploitant ;
 - si le phénomène semble se stabiliser, prolonger le suivi.
- 2)** enlever les encombres (peupliers tombés) et proposer à l'exploitant de récupérer le bois ;
- 3)** procéder à un entretien de la berge : coupe sélective...
- 4)** réaliser une étude préalable de la rive nord de l'île Meslet pour établir, fonction de la nature des matériaux en place, les possibilités de protéger la berge (enrochement, génie végétal ou technique mixte associant les 2)

Pour financer ces opérations de protection/restauration/étude, le maître d'ouvrage dispose cette année de 50K€, à condition qu'ils ne soient pas utilisés pour la réfection de l'ouvrage amont.

Les points 1) 2) et 3) sont à réaliser dans les plus brefs délais, si possible avant la fin de l'année. Quant au point 4), il pourra être financé sur des budgets 2005 et l'étude pourra se dérouler l'année prochaine.

Stéphanie Aumeunier

Référence : SA / 546 / 2004

Suivi des impacts des seuils du Fresne-sur-Loire / Ingrandes

NOTE - Erosion des berges de l'île Meslet en rive Nord

Contexte

La construction de 2 ouvrages au Fresne-sur-Loire a entraîné, au cours de la crue de fin janvier 2004, une érosion des berges en rive nord de l'île Meslet, à l'aval immédiat de chaque seuil.

Le propriétaire de la peupleraie sur le secteur touché par l'érosion, a alerté le Conservatoire des Rives de Loire qui a contacté le Maître d'ouvrage, Voies Navigables de France, ainsi que la CMB Loire Estuaire qui assure le suivi des impacts. Une visite de terrain a été organisée le 1^{er} juillet 2004.

Personnes présentes

- ◆ Jean-Paul Barbarin - Propriétaire des terrains concernés
- ◆ Christophe Pineau - Conservatoire régional des Rives de la Loire et de ses Affluents
- ◆ Fred Licoine - Service Maritime et de Navigation / Voies Navigables de France
- ◆ Antonin Delisle - Stagiaire - CMB Loire Estuaire
- ◆ Stéphanie Aumeunier - CMB Loire Estuaire

Etat des lieux / Constats

Les constats portent sur la rive nord de l'île Meslet et sont précisés ci-après pour chaque ouvrage.

Ouvrage amont

Ancrage du seuil amont sur l'île Meslet, prise de vue en direction de l'aval



Remarques



le boudin supérieur en géotextile rempli de sable est crevé dans sa partie ancrée à l'île

il s'est vidé de son contenu sur quelques mètres et la « poche » a basculé fragilisant ainsi la berge vers l'aval



la berge, au droit et en aval de la zone d'ancrage, était protégée par technique de génie végétal au sommet et enrochement en pied

l'empierrement est détruit, les géotextiles et végétaux sont arrachés

la berge en amont de l'ouvrage, en tête de l'île n'est que peu touchée par l'érosion, la protection est toujours en place

Ouvrage aval

Vision globale de l'érosion de la berge de l'île en aval du seuil



Remarques



les boudins semblent intacts, mais la protection de berge par technique de génie végétal est en grande partie détruite en raison de l'instabilité du pied de berge en enrochement



l'érosion de la berge à l'aval immédiat du seuil s'est faite sur une distance d'une quinzaine de mètres et sur environ 5 m en profondeur

des peupliers ont été déracinés et se trouvent toujours in situ

La ripisylve essentiellement composée de cultivars de peupliers âgés n'a pas pu assurer le maintien de la berge et des enrochements.

Le remous créé en crue par les ouvrages a engendré les érosions observées en rive nord de l'île Meslet et décrites précédemment, à l'aval immédiat de chaque seuil.

Pour éviter toute aggravation de la situation, et compte tenu des contraintes budgétaires indiquées par le SMN, il peut être proposé, sous réserve d'une validation par le comité de suivi :

1/ d'intervenir en solution d'urgence et donc dans un premier temps, avant la fin de l'année 2004, de travailler sur :

- ◆ la réfection des ouvrages ;
- ◆ l'ancrage des encombres (il est important de maintenir les arbres déracinés le long de la berge pour éviter qu'ils ne partent au gré du courant et fixer les géotextiles déchirés de la berge, ou alors de procéder à leur enlèvement)...

2/ de réfléchir dès à présent à des mesures préventives et curatives :

- ◆ mener une réflexion sur l'ensemble des rives de l'île Meslet afin de l'adapter aux nouvelles conditions hydrologiques (élaboration d'un cahier des charges d'entretien...) = actions préventives
- ◆ élaborer un CCTP précis pour la protection de berge par génie végétal, fort des expériences déjà menées sur la Loire, avec adaptation des listes de plantes au site (espèces de saules, mélange grainier...) et prise en compte de la nature des matériaux = actions curatives

Ces actions doivent intervenir au plus vite et dans tous les cas avant la fin 2004.

Voies Navigables de France, maître d'ouvrage, s'est engagé à réaliser les solutions d'urgence dans l'année.

Les réflexions concernant les actions préventives et curatives seront menées par le maître d'ouvrage en collaboration avec le Conservatoire régional des Rives de la Loire et de ses Affluents ainsi que tout autre organisme compétent en la matière pour une mise en œuvre au plus vite.

Il est proposé, entre autre, d'associer à cette démarche le comité technique de suivi et plus particulièrement l'Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire.

ANNEXE 2

Liste des participants

Michel VALLEE	Maire du Fresne-sur-Loire
Fred LICOINE	SMN Nantes
Jacques ZEIMERT	Sauvegarde de la Loire Angevine
Nicole LE NEVEZ	Conservatoire des Rives de la Loire et de ses Affluents
Jean-Noël GAUTIER	Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature
Stéphanie AUMEUNIER	Cellule de mesures et de bilans Loire Estuaire

Liste des excusés

Jean-Paul BARBARIN	Exploitant des terrains concernés par les érosions
Viviane SCIERS	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Yannick PERRAUD	Pêcheur professionnel
Pierre STEINBACH	Conseil Supérieur de la Pêche - Cellule Plan Loire
Lucien MAMAN	Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature
Elisabeth LAMBERT	CEREA - UCO
Dominique THIERRY	DDE 49
Marie-Christine EYBERT	LESNM

LOIRE ESTUAIRE

Cellule de mesures et de bilans

Suivi des impacts des seuils du Fresne-sur-Loire / Ingrandes

Groupe de travail : Érosion des berges de l'île Meslet

Mairie du Fresne-sur-Loire, lundi 23 août 2004

Ordre du jour

Les constats : ouvrages et berges

Les propositions

- court / moyen terme
- long terme

La mise en oeuvre

Pointe amont de l'île Meslet, étiage 2002
Localisation des sites d'érosion de la berge nord de l'île Meslet



Les constats

- seuil amont endommagé
- berges érodées
- protections en génie végétal arrachées
- peupliers formant des encombres

Seuil amont - rive île Meslet



Cellule de mesures et de bilans Loire Estuaire

23 août 2004

Seuil amont - ancrage à l'île Meslet



Cellule de mesures et de bilans Loire Estuaire

23 août 2004

AMONT



AVAL



Cellule de mesures et de bilans Loire Estuaire

23 août 2004

Les propositions

- court / moyen terme :

réfection des ouvrages

fixation / enlèvement des encombres

protection des berges : enrochement et/ou génie végétal

Proposition Mr Perraud : enrochement des berges

Proposition Agence de l'eau : fonction des coûts des travaux, envisager l'indemnisation du propriétaire des terrains concernés.

Cellule de mesures et de bilans Loire Estuaire

23 août 2004

Les propositions

- long terme

Proposition Agence de l'eau : envisager une maîtrise foncière des parties exposées

La mise en œuvre (maître d'ouvrage) : coûts, délais...